



SEE countries
for integrity of football clubs

Compte-rendu de la conférence-débat

« SPORT ET CORRUPTION :

COMMENT PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DU SPORT ? »

Dans le cadre du projet européen SEE-I (*SEE countries for integrity of football clubs*), cofinancé par le programme Erasmus + et traitant de l'intégrité dans le football en Grèce, Roumanie et Bulgarie, et à l'occasion de la journée internationale de lutte contre la corruption, l'IRIS a organisé le 9 décembre 2021 une conférence débat sur la thématique « Sport et corruption : comment préserver l'intégrité du sport ». Cet événement souhaitait dresser un panorama général et s'interroger non pas tant sur les « affaires » qui ont fait l'actualité des dernières années, mais au contraire, sur leurs causes. Aussi, plusieurs questions ont-elles pu guider nos réflexions et débats : le monde du sport a-t-il pris conscience de sa fragilité ? Quels moyens doit-on utiliser pour lutter efficacement contre la corruption ? Le changement doit-il venir du monde du sport ou au contraire, être impulsé par des acteurs extrasportifs ? Quelle protection pour les lanceurs d'alertes et quelles problématiques cela soulève-t-il ?

Avant de lancer les débats, Carole Gomez, directrice de recherche à l'IRIS, rappelle, en tant que partenaire du projet, les 3 objectifs du SEE-I :

- Consolider les connaissances sur l'intégrité des clubs de football au sein de trois pays : Grèce, Bulgarie et Roumanie.
- Développer un réseau d'expertise en matière d'intégrité des clubs de football en Europe et dans cette région particulièrement.
- Développer un modèle d'éducation et de formation des acteurs clés des footbolls.

Elle revient également sur l'importance de la sensibilisation et de la formation des parties prenantes du football (joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres) et notamment autour de 4 piliers de réflexion : l'éthique, le dopage, le trucage de matchs et enfin la remontée d'alerte.



SEE countries
for integrity of football clubs



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

À travers un support interactif, laissant la part libre à la discussion entre les formateurs et les acteurs du football, cette formation souhaite susciter parmi le public une réaction, des questions partagées et des retours d'expériences.

Ensuite, **Wladimir Andreff**, Professeur honoraire à l'Université Paris 1, président du Conseil scientifique de l'Observatoire de l'économie du sport, présente son dernier ouvrage « La face cachée du sport : dérives économiques et scandales financiers ». Il développe son propos autour des dérives, manipulations ayant une dimension économique (argent ou avantage matériel). Il dévoile dès lors un tableau à double entrée présentant les types de manipulations et les violations qu'elles engendrent.



Ainsi, il détaille les manipulations économiques, les dysfonctionnements économiques, les distorsions utilisant le sport, la corruption dans le sport et enfin le crime économique mondialisé en explicitant ce qui relève de l'atteinte à l'éthique sportive, aux règles sportives, aux régulations du sport, au droit des affaires, aux droits de l'homme, au droit pénal et enfin au réseau criminel international mondial.

Wladimir Andreff rappelle par ailleurs que la taille de l'économie de la face cachée du sport est loin d'être négligeable. Parallèlement à l'économie mondiale du sport estimée à 1 026 milliards d'euros après 2011, l'économie de la face cachée du sport dans les années 2010 (regroupant les produits dopants, les matches truqués, des matches truqués liés à des paris sportifs en ligne et la corruption des instances) pourrait être estimée entre 28 et 52 milliards d'euros. Il estime également que ce marché pourrait s'élever à **220 à 482 milliards d'euros** si le marché des paris sportifs illégaux était pris en compte.



SEE countries
for integrity of football clubs



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Tableau 1 : Les types de violations engendrant l'économie de la face cachée du sport

Violations de --->	Ethique sportive	Règles sportives	Régulations du sport	Droit des affaires*	Droits de l'Homme	Droit pénal	Réseau criminel international	mondial
Manipulations économiques								
Tricher pour de l'argent		x	x	x				
Perdre exprès		x	x	x				
<i>Tanking, sandbagging</i>		x	x	x				
Manipulations technologiques		x	x	x				
Dysfonctionnements économiques								
Revente de billets au marché noir				x	x		x	
Mauvaise gestion, faible gouvernance		x	x	x	x			
Dopage financier		x	x	x				
Multiple propriété des clubs		x	x	x				
Propriété d'une tierce partie		x	x	x		x		
Malversations, caisses noires		x		x	x		x	x
Maquillage comptable			x	x	x		x	x
Détournement de fonds			x	x	x		x	x
Transferts fictifs de joueurs		x	x	x	x		x	x
Distorsions utilisant le sport								
Discrimination par genre		x	x			x		
Discrimination raciale/ethnique		x	x			x		
Transferts de joueurs mineurs		x	x	x		x	x	x
Travail des enfants					x	x	x	x
Evasion fiscale				x	x		x	x
Blanchiment d'argent sale				x	x		x	x
Corruption dans le sport								
"Petite" corruption		x	x			x		
Corruption sans monnaie		x		x		x		
<i>Point shaving</i>		x	x	x		x		
Matches truqués		x	x	x		x		x
Corruption des instances sportives		x	x	x	x	x		x
Crime économique mondialisé								
Dopage		x	x	x		x		x
Trafic de produits dopants		x	x	x		x		x
Paris sportifs frauduleux		x	x		x		x	x
Matches truqués liés à des paris frauduleux		x	x	x	x		x	x

* y compris les règles de gestion, la déontologie comptable et le droit commercial.

Camille AUTRAN, consultante en compliance anticorruption au sein du cabinet *Proetic*, revient quant à elle sur les chiffres présentés par Wladimir Andreff et évoque les différents risques pouvant exposer le monde du sport : risques économique, de réputation et juridique. Elle évoque notamment le risque économique et financier, rappelant que le sport est une entreprise, une industrie comme les autres. La pandémie de Covid-19 a particulièrement mis en lumière la fragilité économique du sport, où on a craint la faillite de certains clubs de football. Cette vulnérabilité induit chez ces acteurs une recherche vitale de nouveaux fonds qui peuvent provenir de groupes mafieux par exemple.



SEE countries
for integrity of football clubs



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Elle rappelle également l'importance du risque pour la réputation ou risque d'image, avec une exposition médiatique considérable, qui accroît la pression, peut influencer des décisions et est donc synonyme de grande vulnérabilité.

Enfin, elle revient sur l'importance du risque juridique pris par ces acteurs sportifs. Les dérives décrites par Wladimir Andreff donnent lieu dans la majorité des cas à des poursuites et des sanctions. Elle rappelle qu'en France, la lutte contre la corruption a deux faces : le crime de corruption en tant que tel avec une mention spéciale pour la corruption sportive (2012) et le défaut de prévention de corruption : la loi Sapin II, amenée à évoluer, donne les outils pour prévenir et détecter les risques de corruption. Elle rappelle également l'existence d'un facteur aggravant : le monde sportif comprend un nombre non négligeable d'intermédiaires et d'agents publics dont la corruption est encore plus sévèrement sanctionnée par la loi.

Une fois ce constat dressé, que faire ? Elle rappelle les dispositifs déjà présents au sein des différentes institutions, l'apport important de la loi Sapin II, mais souligne aussi l'importance d'un code de conduite et des chartes éthiques, l'existence d'une cartographie des risques de corruption, l'importance de la due diligence, la formation, la sensibilisation et évidemment les dispositifs de remontée d'alerte. Sur ce dernier point, tant l'actualité juridique (avec la loi Sapin II), médiatique (avec les affaires autour des agressions sexuelles dans le sport) et plus récemment avec la directive européenne du 23 octobre 2019 en cours de transposition dans le droit français vont dans le sens d'une importance croissante accordée aux lanceurs d'alerte.

Peut-on considérer que la corruption dans le sport est une fatalité ? Certainement pas et les institutions sportives semblent avoir pris en compte que les pratiques jusqu'alors admises ne sont plus acceptables. On a ainsi vu le CIO et la FIFA développer des programmes de compliance de haut standard, au moins en apparence. L'enjeu majeur est double. Il s'agit désormais de faire de ces initiatives plus qu'une posture, un outil de communication. Il convient donc d'y consacrer des ressources (humaines, temporelles, financières) et une réelle volonté politique. Il s'agira également de répercuter ce changement à tous les échelons, de l'international au club local afin d'être certain que cela soit efficace.

Enfin, dernier point essentiel à ne pas oublier : le lien entre sport et entreprises et comment les entreprises peuvent conduire le monde sportif à avancer dans cette lutte. À travers différentes formes de soutien des entreprises au sport (mécénat, sponsoring, partenariat), le monde du sport va devoir s'aligner sur des standards toujours plus précis et règlementés.

Frédérique REYNERTZ, avocate et consultante dans le monde du sport, revient sur l'importance du rapport global publié par l'ONUDC¹ qui révèle l'ampleur faramineuse de la corruption dans le sport ainsi que de la complexité des différentes formes de corruption et de criminalité organisée dans le monde du sport et à l'échelle internationale, régionale, continentale ou nationale. Il propose également une feuille de route pour s'attaquer efficacement à la corruption et à la criminalité dans le sport en soumettant des mesures politiques concrètes. Il s'agit là de l'étude la plus approfondie jamais réalisée sur ce sujet. Il est essentiel de rappeler que la corruption dans le sport n'est pas un problème nouveau. Lors des 2 dernières décennies, nous avons pu assister à une certaine recrudescence des activités criminelles dans le milieu sportif. Ce rapport propose, dans un premier temps, une analyse des problématiques telles que le rôle des paris illicites, de la manipulation des compétitions, des abus dans le sport, de cette sensibilité des événements sportifs majeurs à la problématique de la corruption et également l'analyse de l'implication du crime organisé. Dans un second temps, le rapport met en lumière les causes probables de ces différentes problématiques que sont à la fois la mondialisation, un afflux financier considérable, depuis le début des années 1980 et également le développement rapide du secteur des paris sportifs légaux, comme illégaux ainsi que les diverses avancées technologiques dans le milieu sportif.

Pour elle, tous ces phénomènes ont transformé la façon dont le sport est pratiqué, consommé et l'ont rendu aussi beaucoup plus attractif pour les réseaux criminels qui cherchent à en tirer un profit illicite.

Le rapport propose une étude approfondie de la modification du paysage sportif et de ses liens avec les pratiques corrompues, des différentes initiatives qui ont pour but de s'attaquer au problème, de la problématique de la détection et du signalement des atteintes à l'intégrité, de la problématique des lanceurs d'alerte, et de tout l'arsenal légal en vigueur actuellement qui permet de remédier aux cas de corruption dans le secteur du sport.

Cela posé, Frédérique Reynertz revient sur le fonctionnement de l'IAAF qu'elle connaît pour y avoir travaillé pendant plusieurs années. Elle explique ainsi la situation compliquée de l'athlétisme depuis 2015, depuis la diffusion par l'ARD du documentaire exposant les procédés qui avait permis à Papa Massata Diack, fils du président Lamine Diack alors encore président en exercice, et à certains autres responsables de la Fédération, d'exercer un chantage sur des athlètes pour cacher contre paiement des résultats positifs aux tests antidopage. Ce reportage a ainsi donné lieu à la création de la première commission d'enquête de l'Agence mondiale antidopage, qui a transmis les éléments au Parquet national financier (PNF), qui a donné lieu

¹ Le rapport est accessible à cette adresse :

<https://www.unodc.org/unodc/en/safeguardingsport/grcs/index.html>

à la condamnation pénale de 6 prévenus, parmi lesquels l'ancien président, Lamine Diack, son fils, et le responsable du département antidopage. Afin de se démarquer suffisamment des agissements de son prédécesseur, le président de la Fédération nouvellement élu, Sebastian Coe, a proposé une série de réformes institutionnelles qui visaient quelque part à mettre en place les principes de base d'une gouvernance. Cela passait par la définition des rôles, les responsabilités des organes de gouvernance, le partage de pouvoir de décision, la création d'un code de conduite et d'une fonction éthique et conformité, ou encore la création d'un nouveau tribunal de procédure disciplinaire.

Pour elle, c'est ce contexte de « descente aux enfers » qui a encouragé la création de l'une des premières unités d'intégrité du sport (avec le cyclisme et suivie par le biathlon, le tennis, la natation, etc.). Afin qu'elle soit opérationnelle, il a fallu déployer des trésors de communication et de sensibilisation ainsi qu'une grande habileté politique pour faire adopter ces paquets de mesures par la majorité des fédérations membres.

Elle note que si ces propositions semblaient aller de soi pour quiconque est familier avec les principes de base de la bonne gouvernance, elles sonnaient aussi comme une révolution radicale pour le monde du sport, qui est plus habitué au temps long et à la force de l'inertie.

Il était donc essentiel que cette unité soit totalement indépendante, financièrement et de toute interférence ou influence politique, dotée d'un pouvoir suffisant pour imposer des sanctions qui soient réellement dissuasives. C'est sans doute sur ce dernier point que la progression doit être la plus importante.

Enfin, Frédérique Reynertz aborde la question essentielle des lanceurs d'alerte. Elle reprend le cas des époux Shobukhova, qui ont dénoncé le système de racket mis en place par certains membres de la Fédération d'athlétisme. Bien que le couple Shobukhova ait fait appel à un des employés de la Fédération internationale qui a remonté les faits, ce sont les journalistes qui ont permis de faire éclater au grand jour les problèmes que les fédérations tentent sinon d'étouffer, ou tout du moins de régler en interne et non sur la place publique, et encore moins devant les juridictions pénales. Le principe de l'autonomie du sport permet de défendre le principe d'autorégulation et l'exclusion de toute forme de contrôle externe. Or, pour elle, ce principe est désormais indéfendable. Selon Frédérique Reynertz, une amélioration importante qui pourrait être apportée est celle de la protection des lanceurs d'alerte. À ce titre, la transposition de la directive européenne permettra certainement de faire un grand bond en avant.

Olivier RENUCCI, en tant que chef du département du Conseil aux acteurs publics au sein de l'Agence française anticorruption, présente ensuite son institution de rattachement, créée par la loi Sapin II, en remplacement du service central de prévention de la corruption. Il rappelle



la mission principale de l'AFA qui est d'aider les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées, à prévenir et à détecter les faits d'atteintes à la probité et souligne que le plan national pluriannuel de lutte contre la corruption, adopté début 2020, intègre un axe spécifique au sport, notamment la promotion de la prise en compte de l'intégrité dans les organisations et événements sportifs. Trois leviers sont ainsi identifiés : d'une part, il s'agit d'intégrer systématiquement des mécanismes de prévention et de détection de la corruption dans les textes relatifs à l'organisation de grands événements sportifs ainsi que dans les structures pilotant ou intervenant dans cette organisation ; d'autre part, à travers des lignes directrices pour l'intégrité dans le sport, en associant l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur, afin d'accompagner le mouvement sportif dans la mise en œuvre de dispositifs anticorruption à la hauteur du niveau de risque ; enfin à travers les contrôles de l'AFA de ces structures et de l'ensemble des acteurs.

Olivier Renucci revient ensuite sur les trois missions de l'AFA liées aux questions sportives. Tout d'abord, il développe les actions de conseil et d'accompagnement de l'Agence, notamment la participation à différentes initiatives comme la rédaction du référentiel AFNOR SPEC S50-020 relatif à l'éthique et à l'intégrité du sport (juin 2021), la Plateforme nationale de lutte contre les manipulations sportives ou encore la co-construction avec la Direction des sports du ministère des Sports de guides pratiques à destination des acteurs du monde sportif. Olivier Renucci précise également les différents mécanismes de prévention et de détection de la corruption développés à l'approche de la Coupe du monde masculine de rugby 2023 et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

L'AFA dispose également d'une mission de contrôle, qui s'exerce dans le cadre des JOP 2024 et notamment à travers la loi n°2018-202 du 26 mars 2018, qui a confié à l'AFA aux côtés de la Cour des comptes et du Contrôle général économique et financier, un rôle spécifique dans la supervision des dispositifs de maîtrise des risques d'atteintes à la probité établis au sein des personnes morales qui participent à la préparation, à l'organisation, au déroulement et à la gestion des Jeux. L'AFA s'est ainsi dotée d'un plan de contrôle spécifique et met en œuvre la réalisation de deux types de contrôles administratifs : des contrôles d'initiative destinés à évaluer l'existence, la qualité et le déploiement effectif et efficace des mesures et procédures de prévention et de détection des atteintes à la probité au sein des entités concernées ; ainsi que des contrôles d'initiative dits *in itinere*, destinés à auditer les dispositifs anticorruption, mais également à accompagner certains acteurs dans la conception, la validation et le déploiement des mesures et procédures qui demeurent à mettre en œuvre, selon des modalités inspirées des programmes de mise en conformité figurant dans les conventions judiciaires d'intérêt public.

Enfin, l'AFA est active à l'échelle internationale, et participe au Partenariat international pour l'intégrité du sport (IPACS).

Wladimir ANDREFF clôt la table ronde en présentant plusieurs « solutions » à trois des problèmes identifiés.

Dans le cas de la corruption dans les instances sportives, il considère, au regard des dernières affaires qu'il s'agit d'une violation des règles par des personnes travaillant au sein de ces instances, violation favorisée par une structure de gouvernance inappropriée. Pour lui, l'enjeu se trouve au niveau de l'élection ou de la cooptation des dirigeants. Il recommande ainsi un recrutement par voie d'examen de moralité, de compétences dirigeantes et d'expertise sportive. Il ajoute que pour éviter tout risque de corruption, la rémunération devrait être encore plus élevée, mais conditionnelle et étalée dans le temps.

Concernant les paris sportifs frauduleux, il revient sur les différentes solutions qui se sont succédées au cours des dernières années (surveillance par radar, conventions internationales, prohibition des paris sportifs, monopole d'État, criminalisation, régulation publique, libéralisation, légalisation), mais les considère comme insuffisamment efficaces. Aussi, préconise-t-il l'instauration d'une taxe mondiale sur les gains des paris sportifs à taux variable avec un taux croissant avec le montant des gains.

Enfin, sur la question de dopage, il met en lumière l'inefficacité de la lutte antidopage, de la liste de produits dopants, des tests et l'absence d'incitations à ne pas se doper. Il applique ici le dilemme du prisonnier, développé en théorie des jeux qui garantit que tous les compétiteurs ont intérêt à se doper. Sa proposition est de changer le système d'incitations des athlètes en changeant le système de règles. Pris du point d'un point vu économique, le problème pourrait être résolu si chaque sportif déposait sa liste de produits dopants pour obtenir sa licence. Lors d'un test, si un produit complémentaire est trouvé, le sportif pourrait être exclu à vie ; et quiconque pourrait demander que le vainqueur soit testé.

Là encore pris d'un point de vue économique, l'intérêt de chacun des athlètes revient à exclure les autres compétiteurs, en cas de non-respect des règles.



ARISTOTLE
UNIVERSITY
OF THESSALONIKI



PLAY FAIR CODE
INTEGRITY WIRE



SEE countries
for integrity of football clubs



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

RETOUR EN IMAGES SUR LA CONFÉRENCE-DÉBAT

